



Directives pour faire face au Covid-19 (Corona)

Valable pour le domaine
Officiating SIHF

Version 3.0



**NO REFS
NO GAME**

Directives pour gérer le Covid-19 (Corona)

Introduction / Objectifs

En 2020, le SRAS-CoV-19 déterminera nos vies, nos actions et nos comportements d'une manière sans précédent. Le sport du hockey sur glace ne fait pas exception à la règle.

Nous voulons tous maintenir notre santé comme objectif principal **par un comportement personnel responsable et le respect des directives du Conseil fédéral**, mais nous voulons aussi pouvoir rejouer le plus vite possible à notre sport de hockey sur glace.

Les conditions-cadres pour le retour aux jeux structurés sont fixées par le Conseil fédéral, les cantons et l'OFSP, respectivement, et doivent être régulièrement adaptées à la situation et à la stratégie. La présente version 1.0 de la directive sur l'utilisation de Covid-19 a été rédigée le 4 août 2020 et est soumise à une adaptation constante en raison des exigences du Conseil fédéral et des cantons.

Il est de notre responsabilité personnelle de respecter ces lignes directrices dans chaque situation, mais à travailler également de manière critique et innovante pour surmonter cette crise et à y travailler quotidiennement pour de croître.

Cela nécessite un concept de protection qui inclut nécessairement les conditions-cadres données et périodiquement adaptées du Conseil fédéral ou des cantons et qui peut être mis en œuvre de manière pratique aux différentes conditions locales des clubs sur place. Ce concept ne sera couronné de succès que si tout le monde - joueurs, arbitres et membres du personnel - respecte strictement les directives relatives à la distanciation sociale et à l'hygiène.

- L'infection par le nouveau coronavirus peut se produire si vous gardez une distance de moins de 1,5 mètre avec une personne malade pendant 15 minutes. En gardant vos distances, vous vous protégez et protégez les autres de l'infection.
- À l'arrivée, à l'entrée des installations sportives, dans le vestiaire, lors des réunions d'équipe, lors de la douche/des toilettes, après l'entraînement/le match, au retour, etc., la distance de 1,5 mètre entre les personnes doit être respectée si possible.

Les symptômes typiques de la maladie de Covid-19 sont les suivants :

- Toux (surtout sèche)
- Mal de gorge
- L'essoufflement
- Fièvre (37,5), sentiment de fièvre
- Douleurs musculaires
- Perte soudaine de l'odorat et/ou du goût

Rarement :

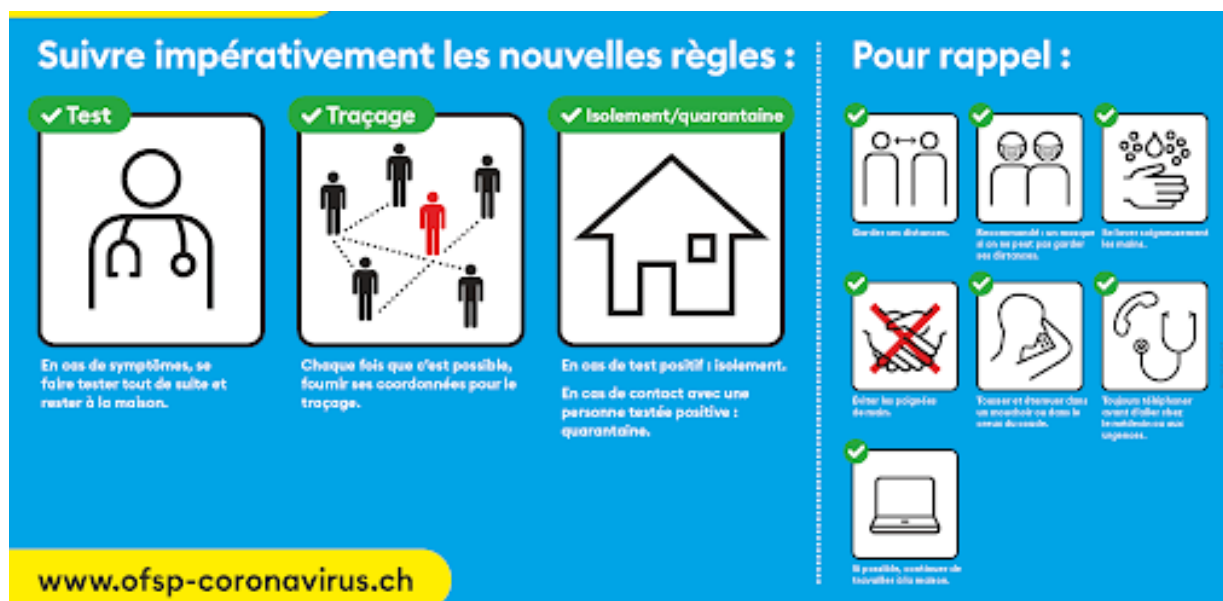
- Maux de tête
- Symptômes gastro-intestinaux
- Conjonctivite
- Rhume

Les conditions générales restent strictes, la mise en œuvre est définie par chaque club pour ses locaux et ses conditions et est régulièrement mise à jour et discutée avec les acteurs clés responsables.

1. Général

1.1. Office fédéral de la santé publique (OFSP)

- Les spécifications et les directives de l'Office fédéral de la santé publique (BAG) doivent être considérées comme contraignantes et doivent être respectées à 100% !



Suivre impérativement les nouvelles règles :

- ✓ **Test**
En cas de symptômes, se faire tester tout de suite et rester à la maison.
- ✓ **Traçage**
Chaque fois que c'est possible, fournir ses coordonnées pour le traçage.
- ✓ **Isolement/quarantaine**
En cas de test positif / isolement, En cas de contact avec une personne testée positive : quarantaine.

Pour rappel :

- ✓ Garder une distance.
- ✓ Recommençait à un message si on ne peut pas garder ses distances.
- ✓ Se laver soigneusement les mains.
- ✓ Éviter les poignées de main.
- ✓ Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le coude droit.
- ✓ Travaux ménagers avec désinfectant aux urgences.
- ✓ Si possible, travailler à distance.

www.ofsp-coronavirus.ch

1.2. SwissCovid-App

- Il est fortement recommandé d'utiliser l'application SwissCovid !
<https://ofsp-coronavirus.ch/swisscovid-app/>

1.3. Compétence cantonale

- Comme la responsabilité incombe désormais à la direction cantonale de la santé, c'est le service médical cantonal concerné qui décide de la mise en œuvre des mesures d'isolement et de quarantaine.



**NO REFS
NO GAME**

2. Rassemblements - Camps/Cours/Journées test, etc.

2.1. Absence de symptômes dans les camps/cours/journées test, etc.

- Les participants et le staff qui tombent malades avant les rassemblements ne sont pas autorisés à entrer. Veuillez protéger tous les autres et **rester chez vous**.
- Les participants et le personnel qui développent des symptômes de maladie **pendant** les rassemblements en informent immédiatement la direction du camp ou du cours et sont immédiatement isolés. La personne malade doit rentrer chez elle ou être récupérée dans les 4 heures. Un test covid doit être effectué à domicile et le résultat doit être communiqué au responsable du camp ou du cours pour assurer le Contact Tracing.
- Les participants et le staff qui remarquent des symptômes après les rassemblements sont tenus de le signaler à leur supérieur hiérarchique.

2.2. Arrivée camps/cours/journée test, etc.

- Le déplacement se fait seul en voiture ou au maximum à deux avec obligation de porter un masque, le passager s'assoit en quinconce sur le siège arrière.
- Il faut renoncer aux pauses café communes en cours de route.

2.3. Concept de protection camps/cours/journées test, etc.

- Les concepts de protection des camps/cours/jours d'essai correspondants, etc. doivent être respectés et mis en œuvre.

3. Déroulement du jeu

3.1. Avant les matchs

3.1.1. Absence de symptômes

- Les arbitres présentant des symptômes de maladie (voir point 2.1.) ne sont pas autorisés à participer aux matchs
- Les arbitres qui constatent des symptômes après un match sont tenus de le signaler immédiatement au Senior Officiating Manager (dans le domaine du sport d'élite) ou au Officiating Manager Amateur League (dans le domaine du sport espoir et amateur) et au convocateur respectif.
- Les arbitres présentant des symptômes de maladie sont obligés de subir immédiatement un test Covid-19. Un éventuel résultat positif doit être communiqué au Senior Officiating Manager (dans le domaine du sport d'élite) ou au Officiating Manager Amateur League (dans le domaine du sport espoir et amateur) et au convocateur respectif.

3.1.2. Déplacement

- Le voyage doit être effectué individuellement par les transports publics (le port d'un masque est obligatoire) ou par le propre moyen de transport !
- Le déplacement (**Sport d'élite, Espoir et Ligue Amateur**) se fait seul en voiture ou au maximum à deux avec obligation de porter un masque !
- Le voyage en voiture est défini comme suit:
 - Système à 4 (NL/SL/U20-Elit)
 - Referee (Head) selon convocation, voyagent ensemble.
 - Linesmen selon convocation, voyagent ensemble.
 - PAS de mélange Head ou LM
 - Système à 3
 - Referee (Head) selon convocation, voyage seul.
 - Linesmen selon convocation, voyagent ensemble.
 - PAS de mélange Head ou LM
 - Système à 2
 - Les arbitres voyagent ensemble.
- Il faut renoncer aux pauses café communes en cours de route.

3.1.3. Arriver

- Les arbitres vont individuellement du parking au vestiaire, le port d'un masque de protection est obligatoire (il y a une obligation générale de porter un masque dans les stades).
- Tout contact avec les joueurs et/ou le staff ou les officiels est interdit !

3.1.4. Vestiaire

- En entrant et en sortant du vestiaire, désinfection des mains.
- Il y a une obligation de porter un masque.
- La distance de 1,5 m doit être respectée si possible, tant pour s'asseoir/changer de vêtements que pour prendre une douche.
- Chaque arbitre apporte sa **propre gourde** et sa **propre serviette** aux matchs.
- Les personnes (tierces personnes, par exemple les spectateurs, les arbitres externes, etc.) qui ne sont pas impliquées dans le déroulement du match ne sont pas autorisées à entrer dans le vestiaire.



**NO REFS
NO GAME**

3.1.5. Contact avec les officiels (Marqueur officiel et Personnel TV)

- Tout contact avec les officiels doit être réduit au minimum absolu et n'est possible qu'en portant un masque.
- Le marqueur officiel doit apporter le rapport de jeu dans le vestiaire pendant l'échauffement des arbitres.

3.1.6. Warm-up Off-Ice

- Les zones d'échauffement hors glace doivent être conçues individuellement ou être choisies de manière à ce que la distance minimale de 1,5 m soit toujours garantie → pas de contact corporel.
- Il faut renoncer aux jeux tels que le football, le spikeball, etc., car l'objet du jeu est pris dans la main par tout le monde et un contact physique peut se produire.
- Le port d'un masque de protection est obligatoire partout où un contact (fonctionnaires, personnel de télévision, fans, etc.) avec des personnes extérieures peut être possible.

3.2. Durant le match

3.2.1. Salut et adieu

- Le salut avant le début du match a lieu lorsque les équipes se placent sur la ligne bleue.
- Les capitaines des deux équipes ne viendront pas voir les arbitres.
- Les arbitres quittent la glace immédiatement après le match sans dire au revoir.

3.2.2. Consultation Vidéo (uniquement sport d'élite)

- Les arbitres se rendent à la place de vidéo/sur le banc du chronométreur.
- Les mains sont désinfectées (un désinfectant est disponible) et doivent porter obligatoirement un masque de protection, qui est disponible sur place → Il est interdit d'entrer à la place de la vidéo sans un masque de protection.
- Le port d'un masque de protection pendant la consultation vidéo est obligatoire
- Après la consultation vidéo (avec masque de protection), les arbitres enlèvent le masque, le jettent dans le récipient spécial et se désinfectent à nouveau les mains.
- Le matériel vidéo est désinfecté par la personne responsable au banc des chronométreurs après chaque utilisation.

3.2.3. Arrêt de jeu

- Tout contact avec les joueurs/entraîneurs/staff doit être réduit au minimum.

3.2.4. Communication

- La communication avec les joueurs, les entraîneurs, les chronométreurs, les marqueurs officiels et le personnel de télévision (sport d'élite) doit être maintenue à une distance minimale de 1,5 m ou à y renoncer.



**NO REFS
NO GAME**

3.3. Après le match

3.3.1. Contrôle du rapport de jeu

- Toutes les personnes/fonctionnaires doivent être informées que dans le vestiaire, le port du masque est obligatoire.
- Le contrôle du rapport de jeu est effectué à au moins 1,5. distance du marquer officiel et avec obligation de port du masque (arbitre et marquer officiel)
- Il est important de s'assurer que les mains sont désinfectées après avoir signé le rapport de jeu.

3.3.2. Douches

- La distance minimale de 1,5 mètre doit être respectée lors de la douche
- Les arbitres utilisent leur propre serviette (les serviettes et chiffons de sueur fournies par le club ne peuvent pas être utilisés).

3.3.3. Encadrement/Coaching

- Le superviseur ou Officials Coach est tenu de porter un masque de protection pendant la supervision / coaching.
- Il faut renoncer à la poignée de main ou au «Fist-Bump».
- La présence dans le vestiaire doit être réduite au minimum.

3.3.4. Subsistance

- Servi par le personnel avec masque et gants
- La vaisselle jetable est utilisée; les bouteilles individuelles ou les boissons en canettes / bouteilles en plastique sont autorisées.
- Les arbitres mangent toujours dans le vestiaire ou dans une salle séparée en respectant les règles de distance.

3.3.5 Quitter le stade / Départ

- Les arbitres quittent le vestiaire un par un et se rendent sur le parking. Ils portent un masque de protection.
- Il faut veiller à ce qu'aucun contact ne soit établi avec les joueurs, les officiels, la télévision ou les supporters



**NO REFS
NO GAME**

4. Liste de présence / Contrôle de présence

- Le sens de la liste de présence confirme que chaque personne ne présente aucun symptôme et qu'elle n'a pas été dans un pays et/ou une zone à risque au cours des 14 derniers jours (autodéclaration). Les personnes en contact étroit avec une personne infectée peuvent être mises en quarantaine par les autorités sanitaires cantonales.
- **Contenu de la liste de présence:**
 - Nom
 - Prénom
 - Date de naissance
 - Domicile
 - Téléphone
 - E-Mail
 - Période de séjour dans et autour du stade
- La liste de présence dans le domaine Officiating est établie par l'organe de convocation respectifs sous forme de liste de convocations. Toutefois, conformément aux directives cantonales Covid-19, il peut arriver que les listes de traçage doivent être remplies sur place (dans le stade/le vestiaire). Cette règle, si elle est requise, s'applique également aux arbitres (voir point 5. / Concepts de protection propres aux Clubs).
- La responsabilité et l'établissement de la liste de présence des superviseurs/officials coaches incombent aux convocateurs des superviseurs respectifs. Toutefois, conformément aux directives cantonales Covid-19, il peut arriver que les listes de traçage doivent être remplies sur place (dans le stade/le vestiaire). Ce règlement, si nécessaire, s'applique également aux superviseurs (voir point 5. / Concepts de protection propres aux clubs).

5. Concepts de protection propre aux clubs

- Sur la base du concept cadre de protection pour le déroulement du jeu (Covid-19), chaque club est tenu d'élaborer son propre concept de protection pour le déroulement du jeu en coopération avec l'exploitant du stade et de le mettre en œuvre en conséquence. Cela doit être considéré comme supérieur aux directives sur le traitement du Covid-19 (Corona).
- La responsabilité de la mise en œuvre correcte des concepts de protection incombe à l'exploitant du club/stade concerné.
- Sports d'élite : Le concept de protection propre au club doit être envoyé au moins cinq jours avant le premier match dans le stade local au NL&SL Operations (nl_sl@sihf.ch) et à l'officiating (sascha.kunz@sihf.ch).

Validité:

- **Etat:** 17.09.2020
- Le présent document "Instruction pour le traitement du Covid-19 (Corona)" Version 3.0 remplace la version 2.0. et est valable dès le 17.09.2020 et jusqu'à révocation.